

# MAIRIE DE SAINT-AGREVE

DÉPARTEMENT  
DE L'ARDÈCHE

—  
MAIRIE  
DE  
SAINT-AGRÈVE

07320



CAHIER DES CHARGES VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION

**REALISATION D'UNE ETUDE CONCERNANT LE PLAN DE CIRCULATION DE  
SAINT-AGREVE**

Date limite de remise des offres fixée au 26 février 2010 à 12h00 en Mairie de Saint-Agrève.

## REGLEMENT DE CONSULTATION

### REALISATION D'UNE ETUDE CONCERNANT LE PLAN DE CIRCULATION DE SAINT-AGREVE

#### **Objet du marché**

La commune de Saint-Agrève souhaitent élaborer un plan de circulation qui réponde au mieux aux exigences suivantes :

- 1) Une accessibilité facile aux commerces de centre ville, tout particulièrement ceux implantés entre la place de la République et la place de Verdun.
- 2) Une meilleure sécurité autour du groupe scolaire (école maternelle publique, école élémentaire publique et collège).
- 3) La sécurisation des déplacements piétonniers et des deux roues non motorisées.
- 4) Une amélioration de la sécurité des entrées de ville afin de permettre une bonne cohabitation entre automobilistes et piétons tant pour les résidents permanents que pour les touristes.
  - \*La première entrée se situe du côté de la place de la République qui constitue un véritable nœud routier entre la route de Lamastre et la route d'Annonay.
  - \*Une entrée secondaire se trouvant place des Cévennes dans l'hypothèse où cet emplacement serait privilégiée pour le stationnement.
  - \*Une troisième entrée rue de l'hôpital, voie étroite qui cependant est extrêmement fréquentée compte tenu du sens unique en vigueur et qui permet aux habitants du quartier de Montgardy de regagner rapidement le centre ville.

Pour bien répondre à ces exigences et mettre en service un plan de circulation adéquat, la commune souhaite être assistée dans sa réflexion par un cabinet extérieur qui maîtrise parfaitement ces domaines ainsi que les questions de viabilité hivernale. Le cabinet devra prévoir dans sa proposition des rencontres avec la population est nous préciser leur nombre et leur coût.

#### **Contenu de l'étude**

La mission comportera donc les éléments suivants :

- 1) Un diagnostic de la situation existante : bilan et analyse
- 2) Une hiérarchisation des priorités de circulation en fonction des critères énoncés (commerce, sécurité...)
- 3) Une proposition d'un nouveau plan de circulation qui devra prendre en compte uniquement les voies existantes, sans création de voies nouvelles
- 4) En option le titulaire pourra faire une proposition incluant une ou des créations de voies nouvelles.

#### **Identification de l'organisme qui passe le marché : Nom et Adresse de l'organisme**

Mairie de Saint-Agrève, représentée par son Maire, Monsieur WEISS Maurice.

37 Grande Rue

07 320 SAINT-AGREVE

Tél: 04 75 30 11 21

Fax: 04 75 30 10 28

Mail: [mastagre@inforoutes-ardeche.fr](mailto:mastagre@inforoutes-ardeche.fr)

## **Type de marché**

Marché de service passé selon la procédure adaptée (article 28 et 40 du code des marchés publics)  
Marché non alloti.  
Le dossier de candidature et des offres devront être rédigés en français.

## **Lieu d'exécution**

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concerne le centre bourg de la commune de Saint-Agrève.

## **Caractéristiques principales du marché**

Le prix de la mission sera forfaitaire, il fera l'objet d'un acte d'engagement et d'un devis détaillé des prestations proposées.

## **Variantes**

Non autorisées

## **Options**

En option le titulaire pourra faire une proposition incluant une ou des créations de voies nouvelles.

## **Modification de détail au règlement de consultation**

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard huit (8) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **Délai d'exécution**

La mission devra être achevée au 30 juin 2010.  
Date prévisionnelle du début des prestations: 1er mars 2010.

## **Conditions de participation**

Les candidats devront fournir les renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique en vue de la sélection des candidatures conformément à l'application des articles 43,44 et 45 du code des marchés publics.

Par ailleurs, les candidats veilleront à nous communiquer leurs références professionnelles relatives à des prestations similaires.

## **Critères d'attribution**

Les offres seront appréciées sur la base des critères suivants :

- 1) valeur technique de la proposition ( pour 50 % contenu détaillé de l'étude, méthode)
- 2) prix de la prestation : 30 %
- 3) délai de réalisation de l'étude 20 %

## **CONDITIONS D'ENVOI ET DE PRESENTATION DES OFFRES**

La date limite de remise des candidatures et des offres est fixée en première page du présent règlement de consultation en Mairie de Saint-Agrève aux heures d'ouverture suivants :

du lundi au samedi de 9 h à 12 h et  
du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

L'envoi et la présentation des offres s'effectueront de la manière suivante, sous triple enveloppe :

**1 - L'enveloppe extérieure** qui portera l'adresse suivante :

M. le Maire  
Mairie de SAINT-AGREVE  
37 Grande Rue  
07320 ST AGREVE

et la mention: *PROPOSITION D'ÉTUDE DU PLAN DE CIRCULATION DE SAINT-AGRÈVE*

Elle contiendra les deux enveloppes intérieures.

**2 - La première enveloppe intérieure** qui portera la mention :

*JUSTIFICATIONS A PRODUIRE*

Elle contiendra :

- La déclaration du candidat
- Liste des références de l'entreprise comportant des missions similaires exécutées pendant les cinq dernières années et donnant, outre le lieu, l'année d'exécution, le montant, le nom et la fonction des techniciens sous la direction desquels elles ont été exécutées.
- Liste des sous-traitants le cas échéant

**3 - La deuxième enveloppe intérieure** qui portera la mention :

*OFFRE DE PRIX*

Elle contiendra :

- L'acte d'engagement.
- Un devis détaillé de la proposition.

Obtention de renseignements administratifs et techniques

Mairie de Saint-Agrève

37 Grande rue

07 320 Saint-Agrève

Tél: 04 75 30 11 21

Fax: 04 75 30 10 28

mail: [mastagre@inforoutes-ardeche.fr](mailto:mastagre@inforoutes-ardeche.fr)